



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 6 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 1^{er} juillet 2023, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame MOREL, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER, Madame LENOEL

Absents excusés : Madame LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Monsieur VIGNANCOUR a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX
Monsieur OLLIVIER a donné pouvoir à Madame CARPENTIER
Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Madame MOREL
Madame TERRIER, Monsieur BENOIST

Absents : Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

23-054 ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la présentation des demandes en admission en non-valeur de différentes sommes qui n'ont pas pu être recouvrées pour un montant total de 203 euros déposée par le SCG VAL ET LITTORAL concernant des dettes de l'ASA Rive Plage II dont l'actif et le passif ont été repris par la commune en septembre 2010.

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les dettes ci-dessus exposées pour un montant global de 203 euros. Les crédits sont inscrits au compte 6541 du budget primitif 2023.

VOTE : POUR : 16

Pour extrait conforme

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI